

SÉNAT DE BELGIQUE | **BELGISCHE SENAAT**

SÉANCE DU 7 JUILLET 1925

VERGADERING VAN 7 JULI 1925

**Budget du Ministère des Finances
pour l'exercice 1925.**

**Begrooting van het Ministerie van
Financiën voor het dienstjaar 1925.**

(Voir les n^{os} 5-XIII et 14 du Sénat.)

(Zie n^{os} 5-XIII en 14 van den Senaat.)

**Amendement présenté par le
Gouvernement.**

**Amendement door de Regeering
voorgesteld.**

MINISTÈRE DES FINANCES.
Direction Générale du Budget.

N° 2102B.

ANNEXE 1.

Bruxelles, le 7 juillet 1925.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à un amendement que je propose d'apporter au projet de budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1925.

Il se traduit par une augmentation de 300,000 francs.

Ensuite de cet amendement, ledit projet de budget s'élèvera :

Pour les dépenses ordinaires, à la somme de	fr. 151,445,007 »
Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	62,811,400 »
Ensemble.	fr. 214,257,007 »

Agréé, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,
A. JANSSEN.

Monsieur le Président du Sénat,
Palais de la Nation.

AMENDEMENT

PREMIÈRE SECTION.
Dépenses ordinaires.

EERSTE SECTIE.
Gewone uitgaven.

CHAPITRE III.

HOOFDSTUK III.

ADMINISTRATIONS DES CONTRIBUTIONS
DIRECTES ET DES DOUANES ET DES
ACCISES DANS LES PROVINCES.

BESTUREN DER RECHTSTREEKSCHER BE-
LASTINGEN EN DER DOUANEN EN DER
ACCIJZEN IN DE PROVINCIËN.

A. — *Services des Contributions
directes et du Cadastre.*

A. — *Diensten der rechtstreeksche
belastingen en van het kadaster.*

ART. 20, litt. h. — Indemnités de
toute nature accordées aux agents

ART. 20, litt. h. — Vergoedingen
van allen aard verleend aan bedienden

(2)

qui se sont distingués dans la recherche de la fraude et autres indemnités ou dépenses inhérentes à l'établissement et au recouvrement des impôts directs. fr. 1,300,000	welke zich hebben onderscheiden bij de opsporing van bedrieglijke feiten en andere vergoedingen of uitgaven verband houdende met de vestiging en de inning der rechtstreeksche belasting fr. 1,300,000
--	--

Augmentation de 300,000 francs.

En vue d'accélérer la rentrée des impôts et conformément à la déclaration faite récemment par le Gouvernement, des recommandations ont été adressées aux agents fonctionnaires des contributions et, pour stimuler leur zèle, on a fait entrevoir l'octroi d'indemnités, notamment aux receveurs spécialement méritants.